



**Vous souhaitez nous contacter  
ou gérer votre compte :**

- @ [www.bouyguetelecom.fr](http://www.bouyguetelecom.fr) rubrique "Pro".
- ☎ Depuis votre mobile : 618 (appel gratuit et mise en relation avec un Conseiller de Clientèle décomptée du forfait).
- ☎ Depuis un téléphone fixe : 10 68 (prix d'un appel local).
- ✉ Par courrier : Bouygues Telecom  
Service Clients Pro - 60436 Noailles Cedex.



003953

KHEPRI  
MADAME EVELYNE REVELLAT  
129 BOULEVARD PASTEUR  
94360 BRY SUR MARNE

**Bonjour, voici votre facture du 6 mars 2014 :**

<b>Votre facture :</b> N°: 11009007310314	<b>Nombre de cartes SIM :</b> 2	<b>Votre numéro de compte client :</b> 1.3097960
--	------------------------------------	---

**Vos abonnements, Forfaits et options**

**Vos consommations téléphoniques**

	€ HT	€ TTC(*)
<b>Montant de cette facture</b>	43,16	51,79
TVA 20,00 % payée sur les débits	0,00	0,00
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		51,79
		8,63
		43,16

(\*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

(Voir les pages suivantes pour les éléments détaillés de chaque ligne)

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 € ainsi que tout complément sur justification.

**Vous serez prélevé le 21/03/2014 d'un montant total de 51,79€ sur votre compte n° BIC :**

**xxxxxxxxxx IBAN : xxxxxxxxxxxxxx0000070641Fxx avec comme référence Unique de**

**Mandat (RUM) : ++5QEIE**

**L'ICS est FR35ZZZ418323**

Le montant prélevé tient compte du solde créditeur éventuel avant cette facture et du montant total facturé.

Toutes les lignes de votre Société bénéficient du contrat pro.

**Vos bénéfices**

- **38728 points.** (dont 4884 valables jusqu'au 07/10/2016)
- **Vous bénéficiez du contrat Pro**

Cher Client,

La brochure « Mon Mobile et ma santé » éditée par la Fédération Française des Télécoms est désormais disponible sur [pro.bouyguetelecom.fr](http://pro.bouyguetelecom.fr), rubrique « Plus Responsable » puis « Radiofréquences et santé ».



**Actual Expertise & Conseil**

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris-Ile-de-France

**KHEPRI DEVELOPPEMENT SARL**  
**Mme E REVELLAT**  
**129 Boulevard Pasteur**  
**94360 BRY SUR MARNE**

**FACTURE N° 140278 DU 28/02/2014**

N° Client A046

**HONORAIRES**

Budget 2013 :

Pour mise à jour comptabilité  
Déclarations fiscales  
Etablissement des comptes annuels au 31/12/2013  
(hors secrétariat juridique)  
Sur la base du temps passé en 2012 2220.00 € hors taxes  
soit sur 12 mois par mois

185.00

Montant hors taxes 185.00  
TVA à 20.00 % 37.00

**Montant TTC 222.00 €**

La TVA est payée sur les encaissements et ne peut être récupérée qu'après paiement de la facture. En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités de 1% par mois de retard ainsi que les frais de recouvrement d'un minimum de 40 € prévus à l'article L 441.6 du Code de Commerce.

Règlement par prélèvement SEPA le 20/03/2014.

Code RUM : ++HON046

N° ICS : FR90ZZZ456424

Nous vous prions de croire en nos dévouées salutations.



7 avenue de la Cristallerie  
92317 Sèvres Cedex

KHEPRI DÉVELOPPEMENT  
129 BD PASTEUR  
94360 BRY SUR MARNE



#### Vos références Client

Votre numéro Client :  
55185495

Cette facture est relative à la  
commande :  
55185495-001 du 27/02/2014



#### Vos contacts utiles

Service Client  
01 46 23 30 00  
Lundi au jeudi 8h30-12h30/13h30-18h  
Vendredi 8h30-12h30/13h30-17h

Adresse de règlement  
PagesJaunes  
Comptabilité Clients  
7 av Cristallerie  
92317 Sèvres Cedex

TVA intracommunautaire :  
FR 12444212955  
ICS : FR 31 ZZZ 117501



#### Information

#### La facture électronique arrive dès avril 2014 !

Disponible dans votre espace client  
Business Center, vous pourrez y  
accéder à tout moment, la télécharger,  
suivre vos prochains prélèvements, ...  
**C'est simple, pratique et  
gratuit.**

## FACTURE n° FO11392964 du 06/03/2014 (détail au verso)

Média mobile digital	58,00 €
Digital	442,00 €
Frais techniques Digital	68,00 €

Total HT	568,00 €
TVA 20% sur encaissements	113,60 €
<b>Total TTC</b>	<b>681,60 €</b>

Les frais d'espace incluent les frais de gestion d'un montant de 15€ HT.

Le règlement de cette facture s'effectue par prélèvements bancaires sur le  
compte :

Titulaire : **KHEPRI DÉVELOPPEMENT**  
BIC : **CRLYFRPP** IBAN : **FR493000207650000004800X63**  
Référence Unique de Mandat : **55185495001**

Détail de votre échéancier en dernière page du détail de la facture.

SA à Conseil d'administration Au capital de 4 005 038 115 Euros - 444 212 955 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire : FR 12444212955 - NAF : 7312Z

En cas de paiement anticipé, PagesJaunes n'accorde pas d'escompte. En cas de défaut de paiement des sommes exigibles, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal seront appliquées conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 Euros. Les conditions générales et particulières de prestations de services ainsi que les conditions spécifiques liées à la commande, figurent sur le bon de commande signé. Toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

FACTURE N° 224 / LAV/7  
commande du: 28/02/2014  
SURFACE: 1/8 de Page

**KHEPRI DEVELOPPEMENT**  
A l'att de M/M REVELLAT

**129 BOULEVARD PASTEUR**

**94360 BRY SUR MARNE**

28-févr-14

Spécifications	Montant
En votre aimable règlement à l'ordre de :	MONTANT HT 600,00 Euros
REVUE LAVITRINE AEEP 51 AVENUE DE PARIS 94300 VINCENNES	
REGLEMENT EN 3 ECHEANCES RESA 5/4 5/6/2014	TOTAL HT: 600,00 Euros
Relevé d'identité bancaire:	TVA 120,00 Euros
Titulaire du compte : ANTENNE EUROP. EDIT. Domiciliation : CREDIT DU NORD RIB : 30076 02025 13982700200 96 IBAN : FR76 3007 6020 2513 9827 0020096 SWIFT BIC : NORDFRPP	TOTAL TTC 720,00 Euros
En application de la loi du 31/12/92, un escompte de 2% sera appliqué pour tout règlement sous huitaine.	MONTANT DEJA REGLE 0,00 Euros
En cas de non respect des conditions de règlement, il sera appliqué une pénalité de 1,95 % par mois de retard. (Loi du 31.12.92 et 29.01.93)	MONTANT RESTANT DU: 720,00 Euros



<b>Facture</b>	<b>N° 1400018</b>
Date	17/02/2014
Page	1 / 1

Mme REVELLAT Evelyne  
129 Boulevard Pasteur  
94360 BRY SUR MARNE

Objet : Les Fondamentaux de l'A.N.C

Désignation	Quantité	PU brut TTC	Remise	PU net TTC	Montant TTC	Code TVA
REVELLAT Evelyne - 13E	0,50	2 400,00		2 400,00	1 200,00	01
Formation: Les Fondamentaux de l'A.N.C						
Période: du 13/01/2014 au 15/02/2014						
Durée: 6 jours, 36 heures						
Solde						

TVA	Taux	Base HT	Montant
01	20,00	1 000,00	200,00 0,00

Règlement	
18/02/2014	1 200,00

Total facture en euros	
Total HT	<b>1 000,00</b>
Total TVA	200,00
Total TTC	1 200,00
<b>Net à payer</b>	<b>1 200,00</b>

PAYABLE AU COMPTANT

Conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce, toute facture impayée à compter de 45 jours fin de mois donne lieu à l'application d'intérêts de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi LME du 04/08/2008)

Références Bancaires : Société Générale Paris Bourse -134 rue Réaumur - 75002 PARIS

IBAN : FR76 3000 3000 5900 0501 4704 191 - BIC : SOGEFRPP